

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	34	32

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit avril, à 17 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des Fêtes de FRAUSSEILLES, sous la présidence de M. Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Claude Blanc, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohere.

Pouvoirs M. Serge Dalmières à M. Jérôme Flament, M. Jean Claude Lavi à M. Jean Michel Piednoël, M. Patrick Lavagne à M. Philippe Woillez

Absents -excusés : M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière, M. Serge Rouquette

Secrétaire de séance : M. Frédéric Ichard

45-2025 DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET GENERAL 2025

Sur proposition du Président, le conseil communautaire,

Vu la commission des finances du 25 mars 2025

Entendu la présentation faite par le Vice-Président en charge des Finances, du budget général au titre de l'année 2025

Vu la maquette budgétaire 2025 présentée selon la norme comptable M57 ci-annexée et résumé ci-dessous ;

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	906 836,29	694 265,87
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 194 763,31	843 401,45
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 563 932,28
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 101 599,60	2 101 599,60
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 551 929,80	3 287 680,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 264 249,65
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 551 929,80	3 551 929,80
TOTAL DU BUDGET (4)		5 653 529,40	5 653 529,40

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Abstention : 5 - pour : 32

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de communes du Cordais et du Causse par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **DONNE** au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ; -
- **AUTORISE** Le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Président à verser des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes des Ordures Ménagères (OM) pour 17 000€, MSAP (Prestation postale) pour 16 020€, MSAP pour 104 000€, Cuisine pour 33 000€, école pour 780 000€, TAD pour 5 410€, Assainissement collectif pour 28 044,62€
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric ICHARD

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 14/04/2025 et de sa publication le 14/04/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.